

Projet de terminal méthanier *Rabaska*
sur le territoire de la ville de Lévis (Québec)

Mémoire présenté par
NEILSON INC.
Entrepreneur général dont le
siège social est situé à Saint-Nicolas (Québec)

à

La Commission du bureau d'audiences
publiques sur l'environnement (BAPE)
et
L'Agence canadienne d'évaluation environnementale

RABASKA

Un projet essentiel pour le développement économique de la région

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Neilson inc. est une entreprise fondée en 1963 par monsieur Dante Fava dont le siège social se situe à Saint-Nicolas et est incorporée selon les statuts refondus de la province de Québec, chapitre 276, article 11.

Dès ses débuts, Neilson inc. se spécialise dans les travaux publics en réalisant des travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie municipale.

Durant les années 70, Neilson inc. élargit son champ d'activité et exécute des contrats de routes pour les principaux paliers gouvernementaux. À la fin de cette décennie, Neilson inc. entreprend son aventure à la Baie James et y demeurera présente jusqu'à la fin des ouvrages de la Phase I au milieu des années 80.

En 1981, monsieur Fava cède la direction de Neilson inc. à ses trois fils, Jean, Franco et Mario. Les trois frères poursuivent dans le même sens que leur père et portent l'entreprise au sommet de l'industrie de la construction.

Depuis plusieurs années, Neilson inc. est reconnue parmi les grands bâtisseurs québécois. Ne reculant devant aucun défi, elle élargit son expertise en s'impliquant dans les domaines de la fibre optique, de la canalisation souterraine et des travaux de gaz naturel.

Aujourd'hui, Neilson inc. participe fièrement à la construction de tous les travaux de génie civil de grande envergure au Québec et à l'extérieur tels le métro de Laval, les centrales hydroélectriques de Péribonka, Eastmain-1, Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs ainsi que le méga projet hydroélectrique de l'Eastmain-1-A.

PLACE DU PROJET RABASKA DANS LE MILIEU

Le projet Rabaska a sans aucun doute sa place dans le milieu, particulièrement s'il s'insère dans une stratégie de développement durable et nous croyons que les trois critères suivants devront être respectés : social, économique et environnemental.

L'aspect social consiste à :

- Garder un climat social sain et propice à la cohabitation des résidents et développement industriel.
- Respecter la vocation touristique du territoire sous tous ses aspects.
- Dégager l'image d'une région qui a une économie prospère mais en équilibre avec son identité.

L'aspect économique en agissant sur :

- Les retombées économiques directes qui ne sont plus à démontrer.
- La création d'emplois directs ou indirects, que ce soit à la phase de construction ou d'exploitation.
- La proximité de deux parcs industriels qui laisse croire que l'industrie locale peut profiter grandement de la création d'emplois de type industriel dont la région a toujours besoin.
- L'accès à diverses sources d'énergie permettant une plus grande stabilité économique.
- Le passage du gazoduc qui permettra à d'autres parcs industriels de la région d'accéder à cette source d'énergie
- De par sa position stratégique à Lévis, le port méthanier Rabaska favorisera le développement socio-économique pour les années à venir.
- La création et le maintien des emplois.
- En facilitant la démarche et l'implantation de nouvelles entreprises.
- La diversification de l'économie.

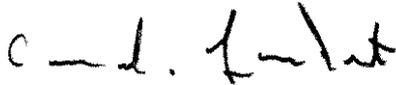
L'aspect environnement

Nous n'avons pas la prétention d'être des spécialistes dans le domaine environnemental mais nous savons que la consommation de gaz naturel est une source moins polluante que les autres sources d'énergie fossiles associées à des sources non polluantes, telles que l'énergie éolienne, et nous permettrait d'avoir une plus grande sécurité en approvisionnement énergétique.

En tant qu'entrepreneur général, nous sommes d'avis que le projet de port méthanier Rabaska doit se réaliser et qu'il sera générateur de projets structuraux pour l'économie de la région.

Une chance incroyable nous est offerte aujourd'hui de contribuer à la diversification des sources d'approvisionnement stable et constant jusqu'à l'obtention d'une autonomie énergétique par l'ajout d'un port méthanier qui rendra disponible une source d'énergie propre et suffisante.

Pour conclure, nous sommes en faveur de l'implantation d'un terminal à Lévis (Rabaska) dans sa globalité, considérant que les énoncés faits par le promoteur seront respectés dans leur intégralité afin d'apporter un développement économique et social sans dommages pour l'environnement.


Aurèle Gaudet, ing.

